



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 3 avril 2019 par le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région de la Région wallonne sur un projet d'arrêté ministériel 'relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine', a été rayée du rôle le 3 mai 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.